AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 566-1



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 566-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 566 (RMH 330-1) RELATIF AU STATIONNEMENT

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 14 juillet 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 JUILLET 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant Greffière
